



Liberté Égalité Fraternité

> Bureau de la réglementation et de la citoyenneté Section élections

Strasbourg, le

2 2 FEV 2024

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

> La préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

ARRÊTE:

<u>Article 1er:</u> Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

<u>Article 2:</u> Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

<u>Article 3:</u> Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète

Pour la Préfète et par dé égation

Je Secrétaire Genéral

Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I- Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau de la réglementation et de la citoyenneté Section élections 5 place de la République 67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer Direction des libertés publiques et des affaires juridiques Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former <u>un recours contentieux</u> par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg 31 avenue de la Paix 67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal Suppléant éventuel	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département Suppléant éventuel	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président Suppléant éventuel
MOLLKIRCH	Molsheim	Saverne	Madame Muriel BERBACH Madame Christine BERBACH	Madame Marie-Claire TROESTLER Monsieur Sébastien SCHAHL	Madame Alexandra RONELT
MOMMENHEIM	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Madame Sandra WILLMANN Monsieur Alain KEITH	Madame Bernadette MATHERN Madame Pia PIALLA	Monsieur Jean-Michel STEPHAN Monsieur Claude CUNRATH
MONSWILLER	Saverne	Saverne	Madame Véronique MOITRIER Monsieur Christophe SCHMITT	Monsieur François MINNI Madame Sylvie KLEIN	Monsieur Marcel TRAPPLER Monsieur Paul IMBS
MORSBRONN-LES-BAINS	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Nathan SCHMITT Monsieur Stéphane REISS	Madame Sandra HEBTING Madame Véronique RATZEL	Madame Samantha BRACONNIER Monsieur Philippe DUDT
MORSCHWILLER	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Thierry STURTZER Monsieur François DERHAN	Madame Nathalie SIMON Monsieur Pierre ROTH	Monsieur Patrice BENOIST Madame Charline KEMPF
MOTHERN	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Emmanuel NUSSBAUM Madame Agnès KNAUB	Madame Marie Bernadette BUTZERIN Madame Marie Antoinette MEYER	Monsieur Fernand FETTIG Monsieur Rémy MEYER
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Molsheim	Saverne	Madame Caroline SOMMER Madame Sophie GROSS	Monsieur Pierre KRAENNER	Monsieur Alain HALTER
MULHAUSEN	Saverne	Saverne	Monsieur Loïc JUND Monsieur Pierre STRUB	Madame Pauline DIFFINE Monsieur Louis KOEHL	Madame Éléna SCHMITT Madame Laura LERLEY
MUNCHHAUSEN	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Madame Laura RITTER Madame Christelle FRITZ	Madame Marie-Reine SCHEHR Madame Jeanne MULLER	Monsieur Bruno ZERR Madame Tania WESTERMEYER
MUTTERSHOLTZ	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Hubert BASS	Monsieur Roland LINCK	Monsieur Arsène SIEGWALT
MUTZENHOUSE	Saverne	Strasbourg	Madame Aurélie WEBER Madame Vanessa MAGGI	Madame Sandrine EBERHARDT	Madame Violaine BLAESS
NATZWILLER	Molsheim	Saverne	Monsieur Alain CUNY Monsieur Christophe HAZEMANN	Madame Isabelle HERTER Monsieur Marcel KUNTZ	Madame Dominique DIEM
NEEWILLER-PRÈS- LAUTERBOURG	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Madame Laure ARNOLD Monsieur Michel SCHMITT	Madame Vanessa MULLER Monsieur Mathieu MULLER	Monsieur Jean-Louis WILHELM
NEUBOIS	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Sylvie BLUNTZER Madame Anne MERTZ	Madame Monique SCHMITT Madame Valérie KAELBEL	Monsieur Jean-Marie SCHWEITZER Madame Marie-Ange SCHWEITZER